

si la femme de l'assuré est enceinte, la police sera émise avec la condition suivante, acceptée par lui, que si le décès de la femme de l'assuré était causé par la grossesse existant au moment de l'admission ou par ses complications, telles que: Albuminurie, dystocie, éclampsie, grossesse extra-utérine, fièvre puerpérale, hémorrhagie, manie, péritonite, placenta praevia, septicémie, thrombus ou embolie, urémie, ou autres, soit à terme ou avant terme, au moment de la délivrance ou dans les 60 jours qui suivent, les héritiers n'auront droit qu'à un quart des bénéfices de décès d'épouse garantis par la police.

Restriction.—Au moment de son admission, si l'assurée est enceinte, la police sera émise avec la condition suivante, acceptée par elle, que si le décès de l'assurée était causé par la grossesse existant au moment de l'admission ou par ses complications, telles que: Albuminurie, dystocie, éclampsie, grossesse extra-utérine, fièvre puerpérale, hémorrhagie, manie, péritonite, placenta praevia, septicémie, thrombus ou embolie, urémie ou autres, soit à terme ou avant terme, au moment de la délivrance ou dans les 60 jours qui suivent, les héritiers n'auront droit qu'à un quart de la police.

Clause 63, par. 1, biffez 55 et remplacez par 53 inclusivement.

Clause 63, par. 3, après "\$1,000" mettez \$1,500.

Clause 66, dernière ligne, biffez 55 et remplacez par 53.

Clause 79, par. 1, biffez 55 et remplacez par 53.

Clause 82, par. 1, biffez "d'un an et cinquante-quatre ans" et remplacez par "de quinze ans et cinquante-trois ans."

Clause 82, biffez le paragraphe 2.

Clause 83, par. 1, biffez "d'un an et cinquante-quatre ans" et remplacez par "de quinze ans et cinquante-trois ans."

Clause 83, par. 10, biffez "quinze cents piastres," et remplacez par "du montant de la police."

Clause 83, par. 11, biffez "quinze cents piastres tel que ci-dessus spécifié" et remplacez par "spécifiée dans la police."

Clause 82, par. 12, biffez "cent" et remplacez par "soixante-quinze."

Clause 83, biffez le paragraphe 13.

Clause 84, par. 2, biffez "huit piastres au lieu de cinq" et remplacez par "cinq."

Clause 75, ajoutez "et payable dans les trente jours de la production des preuves requises."

Clause 97, après "admission" dans la dernière ligne, ajoutez: Cette conversion devra être demandée dans les 60 jours du décès du sociétaire.

Clause 106, par. 1, biffez et remplacez par le suivant: A l'époux ou l'épouse survivant.

Clause 106, par. 2, biffez "de femme" et remplacez par "d'époux ou d'épouse."

Clause 115, ligne 7, après le mot "restrictions" ajoutez "émission d'une police par erreur," et après "déboursés" ajoutez "à l'aspirant." Biffez "si les nouvelles conditions d'admission ne conviennent pas à l'aspirant."

Clause 149, par. 1, biffez "par les articles précédents," et ajoutez "au nouveau membre."

Clause 149, biffez le paragraphe 2.

Biffez la clause 207.

Clause 222, ajoutez le paragraphe suivant: Par. 6. Demande de conversion exigée par la clause 97.

Clause 253, remplacez "Contrôleur Supérieur" par "Auditeurs Supérieurs."

Biffez la clause 259 et remplacez par la suivante: "259. Les assemblées extraordinaires seront appelées, 1. Sur l'ordre du Président Général. 2. Sur l'ordre du Président du Conseil Local. 3. Sur la réquisition écrite de dix sociétaires du dit conseil.

Biffez les clauses 285, 286 et 287.

Clause 156, biffez "Conseil Supérieur" et remplacez par "l'Exécutif."

Clause 160, quatrième ligne, biffez "Conseil Supérieur," et remplacez par "l'Exécutif."

Clause 160, neuvième ligne, remplacez "Conseil Supérieur" par "l'Exécutif."

Clause 167, remplacez "Conseil Supérieur" par "l'Exécutif."

Clause 178, do do do

Clause 183, do do do

Clause 189, do do do